

Examen annuel de portefeuille-pays du FEM 2010 : Moldova et Turquie



Le troisième *rapport de l'examen annuel de portefeuille-pays* synthétise les principales recommandations et conclusions issues des évaluations de portefeuille-pays finalisées lors de l'exercice 10 en Moldova et en Turquie. Ces pays ont été retenus pour l'évaluation de leurs

portefeuilles en raison de leur long passé avec le FEM, de la nature de leurs allocations de ressources dans le cadre du Dispositif d'allocation de ressources et de leur participation dans nombre de projets régionaux dans le domaine d'intervention « eaux internationales ». Ces évaluations portaient essentiellement sur le bien-fondé et l'efficacité de l'aide du FEM dans ces pays ainsi que sur l'efficacité et les résultats des projets achevés et en cours.

Constatations

Résultats

L'aide du FEM à l'appui de la biodiversité a permis de jeter des bases solides qui ont permis d'obtenir des résultats appréciables. Les obstacles institutionnels subsistants et différents facteurs socioéconomiques limitent la poursuite de la progression vers la réalisation de l'impact recherché. Dans les deux pays, la consolidation des institutions et le renforcement des capacités ont été d'une importance stratégique dans l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité élaborés avec l'appui du FEM. Toutefois, la progression vers la réalisation de l'impact recherché reste limitée. En Moldova, les facteurs déterminants de l'impact – notamment une base de données appropriée et régulièrement mise à jour, une interaction continue entre tous les acteurs, une large diffusion des résultats du projet – n'ont pas été atteints. En Turquie, les problèmes rencontrés sont liés à la participation des populations, l'inertie du gouvernement, les conflits institutionnels, la pauvreté et les menaces contre la préservation de la biodiversité dues à différentes activités économiques.

L'aide du FEM dans le domaine du changement climatique a eu des effets limités mais prometteurs. Les activités habilitantes dans le domaine du changement climatique ont aidé les pays à se conformer aux conditions d'établissement de rapports de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En conséquence, le changement climatique occupe désormais une place de choix dans les programmes des pouvoirs publics, aussi bien en Turquie qu'en Moldova, et influe sur les activités et le débat en cours ainsi que sur les futures décisions liées à l'orientation politique, à la stratégie et à la

planification en matière de changement climatique. La Turquie a ratifié le Protocole de Kyoto en octobre 2009.

Les initiatives relatives aux eaux internationales ont renforcé la volonté des pays de coopérer au niveau régional pour réduire les rejets de nutriments et la surexploitation des ressources halieutiques. Il est encore trop tôt pour que l'on puisse observer des améliorations au niveau de l'état des masses d'eau. L'aide du FEM a beaucoup contribué à la participation de ces pays aux accords pour une gestion coordonnée, régionale et internationale des ressources marines et a aidé à la mise en place de réseaux de coopération pour une action et une réponse régionales et cohérentes. L'appui du FEM dans ce domaine d'intervention fait une place nette à la dimension régionale puisqu'il intervient dans des projets concernant le Danube, la mer Noire et la mer Méditerranée. Étant donné que les composantes nationales de ces projets régionaux sont en cours ou viennent à peine de s'achever, il est trop tôt pour en observer les résultats.

L'aide du FEM dans le domaine des POP a été d'une importance stratégique dans les deux pays et a favorisé une transposition des activités à plus grande échelle en Moldova. En Turquie, cet appui a été le catalyseur de la ratification récente par le pays de la Convention de Stockholm. En Moldova, une combinaison d'autres activités habilitantes exécutées par étape et un projet de grande envergure appuyé par le FEM ont permis la transposition à plus grande échelle des activités. Elles ont été complétées par des projets financés par divers bailleurs de fonds, ce qui a permis d'obtenir d'autres résultats probants et durables.

Le problème de la dégradation des sols n'a pas reçu l'attention et le soutien que les pays espéraient, même par le biais de projets recoupant plusieurs domaines d'intervention. En Turquie, la dégradation des sols est essentiellement liée à des risques élevés d'érosion des sols et de désertification. En Moldova, la forte dégradation des sols s'explique par la surexploitation due à l'agriculture qui entraîne un déclin conséquent de la fertilité des sols. Bien que ces deux pays remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier des ressources du FEM dans ce domaine et qu'ils aient fait de la dégradation des sols une priorité de leurs stratégies et plans d'action nationaux, les ressources limitées du FEM dans ce domaine d'intervention n'ont pas permis un appui de l'institution lors de FEM-4.

Bien-fondé

L'aide du FEM à la Turquie et à Moldova est pertinente du point de vue du développement durable et des priorités environnementales

au niveau national, des conventions internationales, des processus régionaux et du mandat du FEM. D'autres priorités nationales, telles que la dégradation des sols, n'ont pas été prises en compte. Comme les conclusions des précédentes évaluations de portefeuille-pays le montrent, l'aide du FEM correspond aux besoins et problèmes en matière de développement durable et aux priorités environnementales des pays évalués, à l'exception de la dégradation des sols.

L'appropriation du portefeuille du FEM par les deux pays est limitée, mais s'améliore. L'évaluation des portefeuilles des deux pays révèle une faible appropriation des objectifs du projet par les acteurs nationaux. En Turquie, les Entités d'exécution du FEM sont celles qui émettent souvent l'idée de base d'un projet ; même si au départ elles ne sont pas bien comprises, avec le temps elles sont soutenues et comprises. En Moldova, les bureaux de projets, les points focaux des conventions et les Entités d'exécution du FEM ont toujours été – à des degrés divers – les principales forces d'impulsion des projets.

Efficacité

Les délais d'instruction et de mise en œuvre des projets soutiennent la comparaison avec les moyennes statistiques des projets du FEM. La complexité et la longueur du cycle des activités du FEM continuent toutefois de susciter des sentiments partagés dans les deux pays. Dans l'ensemble et en comparaison avec d'autres pays, la Turquie et Moldova ont produit des résultats remarquables en permettant que les activités suivent le cycle complet des projets du FEM. Ce constat va à l'encontre de la majorité, sinon de toutes les conclusions des évaluations menées par le Bureau de l'évaluation sur cette épineuse question.

Le mécanisme de point focal du FEM aurait pu être plus efficace du point de vue de la coordination et des orientations stratégiques, notamment en ce qui concerne le partage de l'information et les activités de suivi-évaluation. En Moldova, le ministre de l'environnement assume la double fonction de point focal politique et opérationnel du FEM, ce qui peut affecter négativement le mécanisme de point focal. Dans les deux pays, le suivi et l'évaluation (S&E) – élément important d'acquisition de connaissances – se font essentiellement au niveau du projet et n'ont été menées jusqu'à ce jour que par les Entités d'exécution du FEM. Les activités habilitantes achevées n'ont été ni évaluées ni officiellement closes par un rapport de fin d'évaluation. Les informations liées au suivi et à l'évaluation ne circulent pas des Entités d'exécution du FEM aux partenaires nationaux et vice-versa. En Turquie, la question du suivi et de l'évaluation est une source de préoccupation pour les acteurs nationaux et plusieurs d'entre eux ont demandé de façon explicite à l'équipe d'évaluation de l'examiner. L'évaluation a révélé que les Entités d'exécution n'ont pas toujours totalement associé le point focal dans les activités de S&E au niveau des projets.

Recommandations

- Il convient d'associer plus étroitement les points focaux techniques aux activités de suivi-évaluation en diffusant mieux l'information, en appuyant des activités au niveau du portefeuille des pays et en assurant des formations dans ce domaine.
- Il convient d'encourager les Entités d'exécution à appuyer davantage l'environnement dans les projets autres que ceux financés par le FEM et à promouvoir les applications à une plus grande échelle auprès des gouvernements partenaires.

Suivi

Le Conseil du FEM a demandé

- Aux Entités d'exécution du FEM d'associer systématiquement les points focaux opérationnels dans les activités de suivi-évaluation en partageant avec eux et en temps opportun l'information liée au suivi-évaluation ;
- Au Secrétariat d'envisager de dispenser des formations sur le suivi-évaluation aux points focaux nationaux par le biais du Programme d'appui au pays ;
- Au Bureau de l'évaluation, en collaboration avec le Secrétariat, de renforcer le rôle des points focaux opérationnels dans le suivi-évaluation en révisant la politique de l'institution en matière de suivi-évaluation.

Le Conseil a également encouragé les Entités d'exécution à soutenir plus fermement les questions environnementales en dehors du cadre des projets financés par le FEM et de promouvoir la transposition à plus grande échelle des activités auprès des gouvernements partenaires. Il a été demandé au Bureau de l'évaluation de continuer à étudier cette idée générale.

Le Bureau de l'évaluation du FEM est une entité indépendante qui rend compte directement au Conseil du FEM et a pour mandat d'évaluer les programmes et priorités des différents domaines d'intervention du FEM.

La version complète du *GEF Annual Country Portfolio Evaluation 2010* (Evaluation Report N° 58, 2009) est disponible sur le site web du Bureau de l'évaluation du FEM, www.gefeo.org. Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter le Bureau de l'évaluation du FEM (gefevaluation@thegef.org).